VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES AL'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 18 octobre 1907 de l'Hon G. H. Théard, Division E, homologuant la procédure d'une assemblée de famille tenue perdevant G. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la Première District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peydras, Magnolias, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots B, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyel, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Peydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Peydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 8 pouces de face à la rue Peydras sur 61 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprennent un grand magasin en briques à trois étages, désignées par les nos 401, 403, 405 et 407 rue Peydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certaines lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même îlet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur du devis du voyer, dressé par C.A. de Armas, désigné voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé perdevant ledit notaire Guyel le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds, 5 pouces, 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Peydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 407 et 411 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin double en briques à trois étages.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété premièrement décrite, désigné par le No 12 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 297, borné par les rues S. Rempart, M. Peydras, Rainteigo et Perdido, désigné par la A, sur un devis du voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue M. Peydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rempart et comprenant un magasin à résidence à deux étages, occupé en lits de chambrée par une bavette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pilié et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S. Rempart et comprenant un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupée en rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pilié sur lequelle est désignée par la lettre D, 37 pieds 9 pouces de face à la rue S. Rempart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue S. Rempart et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé en rez-de-chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'avant l'usage d'une allée de 4 pieds de largeur dans le fond et s'ouvrant sur la rue Peydras.

7° Deux certaine lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Derbigny, Feliciana et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgi, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 2 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Magazine et Constance, ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième par une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes; 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de R. F. Nicholls, voyer, daté du 8 avril 1846, déposé en l'étude de L. M. Kaney, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H. Moelhausen, voyer, le 6 mai 1846, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données en un plan et un certificat d'arpentage de E. Pilié, voyer, daté du 15 juillet 1891, annexés à un acte perdevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Quatrième, et comprennent un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc., de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 150 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désignée par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 10 pouces, 8 lignes en face rue Magazine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur la ligne inférieure; de la, une autre profondeur de 32 pieds, 3 lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 158 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de là 20 pieds, 11 pouces, 1 ligne de façade rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magazine, 95 pieds, 3 pouces, 6 lignes et 111 pieds 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en bois à deux étages, retirée du trottoir, clôturée en fer devant, et écurie à deux étages et auvent à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Au second étage corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc., grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes, etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, échelle, etc. Maison magnifiquement meublée, gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le plan de Pilié par la lettre B, et mesurant d'après lui 31 pieds 3 pouces 4 lignes de façade à la rue Magazine sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et îlet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre C dans le plan susnommé de Pilié et mesurant suivant celui-ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magazine et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2622 et 2628 Magazin, à l'encoignure de la rue Quatrième et comprenant une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, service, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., le tout en boujetat.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 10 formant le coin des rues Octavie et Frankin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Frankin sur une profondeur de 131 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles, le lot 16 formant le coin des rues Frankin et Jospeh.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant, chacun 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 131 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles, le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'îlet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un ou deux ans de crédit, 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs, à dater du jour de l'adjudication et garantis par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreur devant payer en plus au-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat et de ville de l'année 1907 et le coût de tous certificats qu'ils pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente perdevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Parr & Kernan, avocats de l'exécuteur testamentaire.

M. H. L. Favrot, avocat du vendeur.

20 oct—20 27—nov 3 10 17 24 26

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

DOUVES. DOUVES.

2 Chars de Douves de Barils Expertées,

VENDREDI, le 22 Novembre 1907, à 11 heures A. M., aux hangars de la L. R. & N. Co., rues Julie et Clara.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 826 rue Union—Par ordre de la L. R. & N. Co., pour le compte de qui cela concerne, sous l'Acte 124 de 1890, deux chars de douves à barils expertées, comme suit—

Char S P.—64412 expédié de Quitman, Lne, consigné à l'ordre de l'expéditeur "Wannat Stave Co", notifier James Graham.

Char L. R & N.—5280 expédié de Quitman Lne consigné à l'ordre de l'expéditeur, notifier James Graham.

Conditions—Comptant sur les lieux.

12 nov—12 17 21 22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Cinquième District.

Portant le No municipal 806 rue Belleville.

Succession de Letitia J. Byass, Veuve de Morgan Wattigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 88,571, Division B—En vertu d'un ordre de vente daté le 17 octobre 1907 a moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites savoir:

Premièrement—Une moitié d'un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et dépendances y appartenant, située dans la Sixième District de cette ville, dans cette partie autrefois nommée Eickerville, désigné par le No trois sur un plan dressé par B. B. Jesson et W. Thornton Thompson, voyer le 23 mars 1849, et déposé en l'étude de J. Beard, ancien notaire en cette ville; ledit lot est borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Tchoupitoulas et Front. La moitié de duquel mesurant droit cent quatre vingt neuf pieds sept pouces cinq lignes de face à l'avenue Peters, cent trente neuf pieds cinq et demi pouces de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Front; ladite propriété devant être vendue en bloc.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, occupés comme une bavette et résidence, contenant de chaque côté 4 chambres, 2 citernes et etc., connu comme 5397-99 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Deuxièmement—Un certain îlet de terre compris entre les rues Webster, Laurel et Annonciation, et la ligne de Bloomingdale, le dit îlet ayant été imprimé et subdivisé en terrains, désigné par les lettres A à V, les deux inclusivement, sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, sur ledit 18ème jour de septembre 1907, d'après le plan ou l'arpentage de lot U mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster, la même largeur sur la ligne du fond, cent trente trois pieds quatre pouces et deux lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Laurel par cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Annonciation, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le lot V et contigu audit lot U, et mesurant trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster la même largeur sur la ligne du fond, par cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne la plus près de la rue Annonciation; les lots A, B et C inclusivement, mesurant chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Annonciation, la même largeur sur la ligne du fond, sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot A formant le coin des rues Webster et Annonciation, le lot D est contigu au dit lot C et mesurant trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation, trente trois pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, cent vingt trois pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Webster, et une profondeur de cent vingt six pieds sur la ligne la plus près de la ligne de Bloomingdale. Les lots E, F, G, H et I sont contigus et mesurant chacun trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation par une profondeur de trente trois pieds deux pouces et sept lignes dans le fond et cent soixante deux pieds huit pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot J formant l'encoignure de la rue Annonciation et de la ligne de Bloomingdale, et mesurant trente trois pieds onze pouces, et deux lignes de face à la rue Annonciation, trente trois pieds deux pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent soixante deux pieds sept pouces; le lot K est contigu au lot J et ne mesurant deux pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Laurel par trente trois pieds un pouce et deux lignes de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne de côté vers la ligne Bloomingdale de cent trente pieds et d'une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Webster de cent vingt huit pieds. Cette propriété devant être offerte et vendue en lots. Les lots H, S et T sont contigus et mesurant chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Laurel la même largeur dans le fond, par cent vingt huit pieds, entre lignes égales et parallèles, le lot T formant l'encoignure des rues Laurel et Webster.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, contenant quatre chambres, citerne, hangar, etc., 419 rue Webster, entre les rues Laurel et Annonciation.

Troisièmement—Trois certaine lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'îlet comprenant l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas, Léontine et Annonciation, désigné par les Nos 1, 2 et 3 sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 10ème jour de septembre 1907, d'après lequel dit devis, ledite lots mesurant chacun 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à l'avenue Peters par une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot désigné par le No 1 formant l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Tchoupitoulas, devant être vendu en bloc.

Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en bardeaux, contenant 5 chambres citerne, hangar, écurie, etc., et connu comme 5400 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Termes et Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance en un et deux ans avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti en lieu paiement par lien de vendeur et privilège sur la propriété; l'acte ou les actes de vente devant contenir la hypothèque et autres clauses de sécurité et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1907; l'acte ou les actes de vente devant être passé perdevant James B. Rosser, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur et prendre possession des loyers le jour de la signature de l'acte de vente; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

James C. Hearnes, James B. Rosser, Jr., avocats.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 9 10 11 12

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriétés du Sixième District

Convenable pour le Marchand, le Capitaliste, le Spéculateur, le Manufacturier, le "Homeseeker", le Jardinier.

Un demi-îlet avec bâtisses

Faisant face à l'avenue Peters borné par les rues Octavia, Tchoupitoulas et Front, Devant être vendu en bloc.

L'îlet avec bâtisses

Borné par les rues Webster, Laurel, Annonciation et la ligne de Bloomingdale. Devant être offerts en lots.

Emplacement de commerce et Résidence

Sur trois terrains,

Avenue Peters encoignure de la rue Tchoupitoulas, borné par les rues Léontine et Annonciation.

JEUDI, 12 DECEMBRE 1907, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Mme Augusta Mucsch, tutrice naturelle, et al.

versus John Stortz et als.

No 82,863—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 4 novembre 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites savoir:

Premièrement—Une moitié d'un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et dépendances y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie autrefois nommée Eickerville, désigné par le No trois sur un plan dressé par B. B. Jesson et W. Thornton Thompson, voyer le 23 mars 1849, et déposé en l'étude de J. Beard, ancien notaire en cette ville; ledit lot est borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Tchoupitoulas et Front. La moitié de duquel mesurant droit cent quatre vingt neuf pieds sept pouces cinq lignes de face à l'avenue Peters, cent trente neuf pieds cinq et demi pouces de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Front; ladite propriété devant être vendue en bloc.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, occupés comme une bavette et résidence, contenant de chaque côté 4 chambres, 2 citernes et etc., connu comme 5397-99 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Deuxièmement—Un certain îlet de terre compris entre les rues Webster, Laurel et Annonciation, et la ligne de Bloomingdale, le dit îlet ayant été imprimé et subdivisé en terrains, désigné par les lettres A à V, les deux inclusivement, sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, sur ledit 18ème jour de septembre 1907, d'après le plan ou l'arpentage de lot U mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster, la même largeur sur la ligne du fond, cent trente trois pieds quatre pouces et deux lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Laurel par cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Annonciation, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le lot V et contigu audit lot U, et mesurant trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster la même largeur sur la ligne du fond, par cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne la plus près de la rue Annonciation; les lots A, B et C inclusivement, mesurant chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Annonciation, la même largeur sur la ligne du fond, sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot A formant le coin des rues Webster et Annonciation, le lot D est contigu au dit lot C et mesurant trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation, trente trois pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, cent vingt trois pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Webster, et une profondeur de cent vingt six pieds sur la ligne la plus près de la ligne de Bloomingdale. Les lots E, F, G, H et I sont contigus et mesurant chacun trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation par une profondeur de trente trois pieds deux pouces et sept lignes dans le fond et cent soixante deux pieds huit pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot J formant l'encoignure de la rue Annonciation et de la ligne de Bloomingdale, et mesurant trente trois pieds onze pouces, et deux lignes de face à la rue Annonciation, trente trois pieds deux pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent soixante deux pieds sept pouces; le lot K est contigu au lot J et ne mesurant deux pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Laurel par trente trois pieds un pouce et deux lignes de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne de côté vers la ligne Bloomingdale de cent trente pieds et d'une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Webster de cent vingt huit pieds. Cette propriété devant être offerte et vendue en lots. Les lots H, S et T sont contigus et mesurant chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Laurel la même largeur dans le fond, par cent vingt huit pieds, entre lignes égales et parallèles, le lot T formant l'encoignure des rues Laurel et Webster.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, contenant quatre chambres, citerne, hangar, etc., 419 rue Webster, entre les rues Laurel et Annonciation.

Troisièmement—Trois certaine lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'îlet comprenant l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas, Léontine et Annonciation, désigné par les Nos 1, 2 et 3 sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 10ème jour de septembre 1907, d'après lequel dit devis, ledite lots mesurant chacun 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à l'avenue Peters par une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot désigné par le No 1 formant l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Tchoupitoulas, devant être vendu en bloc.

Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en bardeaux, contenant 5 chambres citerne, hangar, écurie, etc., et connu comme 5400 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Termes et Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance en un et deux ans avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti en lieu paiement par lien de vendeur et privilège sur la propriété; l'acte ou les actes de vente devant contenir la hypothèque et autres clauses de sécurité et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1907; l'acte ou les actes de vente devant être passé perdevant James B. Rosser, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur et prendre possession des loyers le jour de la signature de l'acte de vente; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

James C. Hearnes, James B. Rosser, Jr., avocats.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 9 10 11 12

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON, INSTALLATIONS ET ORNEMENTS.

Succession de Mme Christina Miller, veuve de Jacob Rein.

No 83,904—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 novembre 1907, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les lieux No 1924 rue Tchoupitoulas entre les rues Erato et Thalie—

Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

J. B. Rosser, avocat.

14 nov—14 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Placement Productif en le Cottage Double, Nos 444 et 446 rue S. Franklin.

E. J. Ramiers et al vs John H. Rabidere et als.

No 83,351—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 novembre 1907, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois à un étage avec mansarde, productif et central, Nos 444 et 446 rue S. Franklin contenant sept chambres de chaque côté. Le terrain est décrit comme:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 304 borné par les rues S. d'Franklin, Bassin, Perdido et Gravier, lequel lot est désigné par le numéro 11 sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté le 7 février 1850, déposé en l'étude de C. De Armas, ancien notaire, comme plan No 9 du livre des plans No 3, ledit lot mesurant trente et un pieds cinq pouces cinq lignes et demie de face à la rue Sud Franklin par cent vingt cinq pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur.

Cette propriété est presque dans le centre du commerce et ne pourrait pas être mieux située pour un placement en sûreté productif qui va encaisser.

Conditions—Une moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, un an, devant être représenté par un billet à recevoir en montant de telle balance, portant la date de la date de l'adjudication à telle enchère publique, devant être fait à l'ordre de et signé et endossé par tel acquéreur; ledit billet à recevoir devant être fait payable en un an de sa date portant intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date, et devant être garanti par lien de vendeur, privilèges et hypothèques sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer, en plus du prix d'achat, tous les frais de tels certificats qui seraient requis, et payer pour l'acte de vente perdevant John Wagner, notaire, et aussi devant payer en plus toutes les taxes dans sur ladite propriété pour l'année 1907. Les loyers de ladite propriété ne devant être collecté par l'acquéreur qu'après le passage de l'acte de vente. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

C. F. Claiborne, avocat pour les demandeurs.

E. Binnen, avocat pour les défendeurs.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Bric-à-brac, etc.

Succession de Mme Catharine V. Ackerman.

No 84,065—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON,—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—MERCREDI, le 20 novembre 1907 à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 novembre 1907, de l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les lieux No 2204 rue St André, entre les rues Liberté et Howard.

Un lot de meubles de maison, bric-à-brac, ornements, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

J. B. Rosser, avocat.

9 nov—9 10 17 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Leah (ou Frances) Blackburn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 79,765—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par Adolfe Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

13 nov—13 17 22

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur du 7me District

Contigue à la "Water Purification Plant."

Cottage et 5 lots de terre

Coin des rues Gen'l Ogden et Cohn, et portant le No municipal 1901 rue Gen'l Ogden.

Lavinia Johnson vs Gus. A. Mattle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 83,660—Division D.

EN vertu d'un ordre de jugement par l'Hon. T. C. W. Boswell, juge de la Division D rendu et en Cour ouverte le 18 octobre 1907 et lu et signé le 24 octobre 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—MARDI, le 3 décembre 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre situés dans la ville de la Nouvelle Orléans en cette portion autrefois connue comme Carrollton, et désignés par les numéros 21 et 22 d'après un devis annexé à un acte de vente par E. N. Fortier à A. Robinson, passé perdevant Frederick Deibel, un notaire en cette ville, le 21 février 1871, dans l'îlet 102, borné par les rues Eagle ou Mary, Cohn, Heidiée, maintenant Spruce, et Jackson, maintenant Général Ogden. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 22 formant l'encoignure des rues Jackson, maintenant Général Ogden, et Cohn, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 1901 rue Général Ogden.

2° Un autre certain lot de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 20 sur le plan ci-dessus mentionné. Ledit lot No 20 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

3° Un autre certain lot de terre dans les mêmes district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 19 sur le plan ci-dessus. Ledit lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden, par une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

4° Un autre certain lot de terre dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 18 sur le plan ci-dessus décrit. Ledit lot No 18 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les actes de vente perdevant Benjamin Hanen, notaire, aux frais des acquéreurs, et de sont assumer les taxes d'Etat pour 1907; un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur

F. Riverès Richardson, avocat pour la demanderesse.

J. J. McLaughlin, avocat pour le défendeur.

27 oct—26 27—nov 3 10 17 24—déc 1 3

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dentistes Attention!

EN vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé le 7 novembre 1907, in re No 83,613, Succession de C. Geo Lanaux, adresser à Geo. Lanaux, administrateur et par lui autorisé, le vendrai:

Vendredi, le 22 novembre 1907,

A 11 heures a. m.

Au No 312 de la rue Carondelet

Un assortiment de choix d'appareils de dentistes se composant de: une chaise dentaire et accessoires, une machine à pied, un vulcanisateur, une trousse de voyage et instruments dentaires, etc., ainsi qu'un chien "porter" de race et une montre Elgin avec chaîne. Le tout d'après inventaire.

Conditions—Comptant

W. R. METZLER, Encanteur.

Geo. Lanaux, administrateur.

Chas F. Claiborne, avocat.

10 nov—10 17 19 22

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, le 26 Novembre 1907.

In re. Dorothy Wagner, femme de Frederick Glaeser, vs Frederick Glaeser.

No 86,641, Cour Civile de District Div. B.

Bâtisse de Valeur à Trois Etages,

No 729 RUE CONTI,

(Entre les rues Royale et Bourbon)

Que 200 pieds de la Maison de Cour de Deux Millions de Dollars, maintenant en construction.

Cette Propriété n'a pas d'égale pour objet de spéculation.

Devant être vendue à la Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., No 311 rue Baronne, A MIDI.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu de et conformément à un jugement rendu le 21me jour d'octobre 1907 et signé le 25me jour d'octobre A. D. 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant et décrétant une dissolution de la communauté, et en vertu d'un ordre daté et signé le 25me jour d'octobre A. D. 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ordonnant la vente à l'enchère publique de la propriété immobilière appartenant à la communauté et adressé à moi, je, Peter Gallagher, un Encanteur dûment licencié et autorisé, offrirai de vendre à l'enchère publique le plus haut enchérisseur, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, MARDI, le 26 novembre 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses